



Programme cofinancé par le Fonds
Européen de Développement Régional
Programme cofinanced by the European
Regional Development Fund



Compte rendu du séminaire MAREMED Thématique pêche Mardi 17 janvier 2012 AJACCIO

Etaient présents :

Giuseppe SCIACCA Senior Policy Officer, Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) d'Europe

Laura GAGLIARDINI Attività ittiche e fauna Integrated maritime policy cohesion policy isticovenatorie, région marches

Uriano MECONI Integrated maritime policy cohesion policy, région marches

Roberto DONEDDU Dirigente assessorato agricoltura e riforma agropastorale, région sarde

Monica ANDREOU Département des projets européens, Larnaca District Development Agency, Chypre

Francesco IACOMETI Politique maritime intégrée et cohésion politique, région toscane

Tsoukala AIKATERINI Direction de l'environnement et de la planification, région Crète

Daphnée VOLTIRAKI Direction de l'environnement et de la planification, région Crète

Corine LOCHET service mer, région PACA (Chef de file)

Laurent ESCAFFRE service mer, région PACA

Rémi BELLIA Association Marco Polo, Echanger autrement, région PACA

Sylvia AGOSTINI Université de Corse

Mathieu DAUSSET Préfecture de Corse

Philippe PERONNE Directeur mer et littoral

Gérard ROMITI Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse

Jessica DIJOUX Directrice du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse

Coralie DUCHAUD Secrétaire du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse

Antoine FERACCI Vice-président de l'Office de l'Environnement de la Corse

Jean-Noël LIVRELLI Responsable du département soutien aux activités de pêche et d'aquaculture et gestion de la ressource halieutique, Office de l'Environnement de la Corse

Jean-Paul FAUX Responsable adjoint du département soutien aux activités de pêche et d'aquaculture et gestion de la ressource halieutique, Office de l'Environnement de la Corse

Marie-Catherine SANTONI Responsable d'unité du département parc marin international des Bouches de Bonifacio, Office de l'Environnement de la Corse

Annie SUSINI Assistante du département programmes communautaires, Office de l'Environnement de la Corse

Thomas LANIESSE Apprenti du département soutien aux activités de pêche et d'aquaculture et gestion de la ressource halieutique Office de l'Environnement de la Corse

Alexandra NARDINI Assistante du département soutien aux activités de pêche et d'aquaculture et gestion de la ressource halieutique, Office de l'Environnement de la Corse

Madame **Corine LOCHET** a présenté de façon synthétique le projet MAREMED. Celui-ci réunit treize régions de cinq pays ainsi que la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) d'Europe et s'articule autour de six thématiques (gouvernance, Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), adaptation aux changements climatiques, gestion des données, pollution et pêche). Elle a énuméré, pour chacune de ces thématiques, la stratégie ainsi que les actions pilotes. On citera pour la pêche :

- les plans de gestion pour les zones de pêche ;
- le partenariat avec la CRPM afin de porter la vision des régions méditerranéennes quant à la Politique Commune de la Pêche (PCP) ;
- la mise en lumière le lien existant entre les thématiques de la pêche et de la GIZC (projet d'organisation d'un séminaire) ;
- la volonté de réaliser un guide méthodologique relatif à la mise en place de plans de gestion dans les zones de pêche ;
- la création d'une base de données concernant les zones de pêches protégées ;
- la diversification des activités de pêche comprenant notamment de l'activité *pescatourisme* et le projet de mise en place une centrale de réservation à l'échelle méditerranéenne.

Madame **Laura GAGLIARDINI** a exposé l'état des lieux du groupe de travail MAREMED sur la pêche. Tout d'abord, elle a rappelé les objectifs du questionnaire relatif au diagnostic sur la pêche (qui consiste à faire état de l'application des politiques maritimes dans les régions, fournir à la Commission européenne des informations permettant d'adapter la PCP aux caractéristiques de la flotte méditerranéenne). Une présentation détaillée des résultats, pour chaque région, a fait état du nombre/taille des navires, des zones de pêches, des zones protégées, du volume des prises, des plans de gestion, de l'avancement de l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche, etc.

Les principales conclusions ont démontré que des cartographies géographiques avec les données de chaque région permettent une meilleure visualisation et valorisation de la pêche dans les régions MAREMED ; il y a peu de « lignes directrices » qui émanent des plans de gestion ; concernant la GIZC seulement quatre régions ont un bon niveau de consultation, il y a peu d'études et d'expérimentations (seulement une effective) ; la mise en place de l'Axe 4 est en cours et, de ce fait, il est difficile d'en estimer son impact.

Monsieur **Uriano MECONI** a détaillé une action pilote du groupe de travail sur la pêche de MAREMED, les plans de gestion régionaux. Après avoir rappelé les caractéristiques de la mer Méditerranée, il a démontré l'importance des plans de gestion afin de conserver les stocks halieutiques viables (règlement CE n°2371/2002). De plus, les plans de gestion impliquent les pêcheurs, s'inscrivent dans la stratégie « *Bottom-up* », permettent une autorégulation, sont adaptés aux spécificités locales et mettent en avant la gouvernance territoriale (pêcheurs, autorités locales, chercheurs, etc.).

Afin d'illustrer son propos, il a cité l'exemple d'un plan de gestion mis en place dans sa région et qui a largement contribué au repeuplement d'un mollusque bivalve.

Les mesures techniques appliquées dans les plans ont été mises en exergue avec notamment la limitation de l'effort de pêche (techniques utilisées ; filets/mailles) ; l'arrêt temporaire ; le *numerus clausus* pour les licences de pêche ; la création d'aires marines protégées avec l'interdiction de pêcher dans les zones les plus sensibles.

Au regard des réponses émises par les régions MAREMED dans le questionnaire au sujet des plans de gestion, il souligne le fait que ces plans concernent l'échelon national, qu'ils se font dans les eaux territoriales et concernent un système de pêche. Les contrôles sont effectués par les autorités locales compétentes et des systèmes satellitaires.

Enfin, il a proposé la mise en œuvre de cette action pilote en deux phases :

Phase 1 : approfondissement et intégration des données (espèces ciblées et rendement maximal durable par espèce), questions plus précises aux partenaires MAREMED sur leurs plans régionaux et l'évaluation des impacts de ces plans *ex ante*, *in itinere* et *ex post*.

Phase 2 : étude préliminaire des plans existants dans la Méditerranée et échanges d'expériences entre les partenaires MAREMED en impliquant tant les acteurs locaux que les chercheurs. Puis, le développement de lignes directrices pour la mise en place d'un plan de gestion applicable à la Méditerranée.

Afin de mener à bien cette action pilote, il a proposé un calendrier de janvier à juin 2012.

Monsieur **Giuseppe SCIACCA** a présenté le projet de position politique MAREMED par rapport au nouveau fonds structurel pour la pêche 2014/2020 intitulé le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Celui-ci fait état d'un budget total de 6 567 000 000 € (dont 5 520 000 000 € en gestion partagée pour le développement durable de la pêche, l'aquaculture, les zones tributaires de la pêche, le contrôle et la collecte de données ainsi que 1 047 000 000 en gestion directe sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières, la Planification Spatiale Maritime, etc.). Il est souligné qu'une partie importante des ressources est dédiée à la collecte des données ainsi qu'aux contrôles (835 000 000 € soit 15.13 % du budget de la gestion partagée).

Le FEAMP propose notamment un cadre stratégique commun aux différents fonds structurels (en vue d'une simplification administrative et d'une réduction des coûts qui y sont associés), des programmes opérationnels nationaux, la mise en avant de l'emploi, la cohésion territoriale, l'innovation, la compétitivité, les connaissances scientifiques pour l'aquaculture et la pêche ainsi que les collectes de données et les contrôles.

Cependant, un certain nombre d'aspects négatifs quant à ce document ont été mis en exergue, dans le sens où il ne répond pas pleinement aux besoins des spécificités méditerranéennes en matière de petite pêche côtière. Par exemple, il encourage la diversification sans aider l'installation des jeunes ; il met l'accent sur l'innovation mais cela ne sera pas suffisant pour un développement équilibré et intégré des zones de pêche. Pour cela, il y a un besoin en matière de modernisation des navires : d'une part, afin de maintenir la viabilité économique des entreprises ainsi que la sécurité et d'autre part, pour réduire l'impact sur les stocks halieutiques et l'environnement marin.

Concernant la gouvernance, les partenaires MAREMED regrettent le rôle inexistant des régions dans la mise en place du FEAMP (pas de concertation quant à leurs besoins, leurs politiques locales, pas de contribution pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux).

Pour finir, Monsieur **Giuseppe SCIACCA** a fait état des différents articles du FEAMP pour lesquels les régions MAREMED ont exprimé leur désapprobation, il s'agit notamment des :

- Art. 13 absence d'aide pour les sorties de flotte, les arrêts temporaires, les transferts de propriétaires, la modernisation et la construction de navires ainsi que la pêche expérimentale.
- Art. 32 qui propose une reconversion totale des pêcheurs vers une autre activité.
- Art. 33 qui ne répond pas aux attentes du secteur en terme de santé et de sécurité à bord.
- Art. 34 dans la mesure où les concessions de pêche transférables sont difficilement applicables en Méditerranée.
- Art. 35, 36 et 37 qui sont certes intéressants mais démontrent quelques limites notamment sur le fait qu'une seule aide par équipement pourra être octroyée sur les 5 années de programmation.
- Art. 39 qui annonce l'arrêt des aides pour les remotorisations.
- Art. 40 relatif à l'interdiction de rejets et l'obligation de débarquer l'ensemble des prises qui sera très difficilement applicable en Méditerranée.
- Art. 43 à 57 sur l'aquaculture, plutôt bien dotée, avec une mise en avant des fermes off-shore et non alimentaires, il est cependant regretté que les mesures en faveur de la santé publique et de l'assurance des élevages ne s'inscrivent pas dans un cadre plus large regroupant la pollution et l'adaptation aux changements climatiques.

- Art. 58 à 67 concernant le développement durable des zones tributaires de la pêche, dans la mesure où les régions ne contribuent pas à son élaboration et sa mise en place. Les aides pour la diversification sont appréciables, bien que l'activité *pescatourisme* reste difficile à mettre en œuvre à cause d'une réglementation très restrictive.
- Art. 68 à 72 avec notamment des aides au stockage inappropriées et un manque de mesures au regard des évolutions du marché dépendant du modèle de Rendement Maximal Durable (RMD).

Monsieur Roberto DONEDDU s'est à son tour exprimé quant aux besoins de la pêche insulaire et au FEAMP, en insistant notamment sur le fait que les ressources financières des zones tributaires de la pêche seront importantes. Ce type d'action ne se met pas en place de la même façon en fonction des régions car il y a des disparités importantes en fonction des acteurs de chaque pays, il n'y a en effet pas de dénominateur commun à tous les Groupes d'Acteurs Locaux (GAL). De plus, la gestion de cet outil financier entraîne des lourdeurs administratives conséquentes. Par ailleurs, une somme importante est allouée à l'innovation et la science, il souligne l'importance de la vision sur le long terme, qui n'est pas seulement dépendante d'un budget mais plus de l'intelligence des acteurs qui doivent s'inscrire dans un contexte compétitif afin de gérer leurs spécificités. Enfin, il met en exergue les enjeux de la Planification Stratégique Maritime pour le développement des économies insulaires.

Pour finir **Monsieur Rémi BELLIA**, **Madame Alexandra NARDINI** et **Monsieur Uriano MECONI** ont fait état du *pescatourisme* et « *ittiturismo* » pour leur région respective à savoir, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Corse et les Marches. D'une façon générale, il en ressort des difficultés d'ordre réglementaire notamment s'agissant de la sécurité des navires et des passagers.

En conclusion, il est important de signaler que les remarques évoquées par Monsieur Giuseppe SCIACCA concernant le Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP) ont été largement approuvées par l'ensemble des participants lors des débats.

En effet, l'objectif de ce séminaire était notamment de débattre autour de cette nouvelle programmation 2014/2020 pour la pêche et faire entendre la voix de nos pêcheries méditerranéennes qui nous caractérisent et qui sont si particulières.

Ce séminaire s'intégrait parfaitement dans le calendrier européen puisqu'une réunion organisée conjointement par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes et MAREMED se déroulera le 1^{er} février 2012 à Bruxelles. Cette rencontre sera l'occasion de faire entendre les conclusions de cette journée de travail au parlement européen par rapport à cette proposition de règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h45